Table des matières :

1. Introduction 1
2. Etude et investigations de la CoGeF 2
3. Préavis 2019 et antérieurs 2
4. Motions, interpellations et postulats 2019 et antérieurs 2
5. Visite du patrimoine 3
6. Nouvelle organisation de l'ASIA dès le 26 août 2019 4
7. Visite des structures pré-scolaires (Crèche Pinocchio) 4
8. Visite des structures parascolaires 5
9. Réfectoires 6
10. Représentation du personnel 7
11. Organisation du CoDIR, de la direction de l'ASIA et du Conseil Intercommunal – collaboration et interactions 7
12. Conclusions 8

1. Introduction

Le travail de la CoGeF pour le rapport de gestion annuel est régi par le règlement du Conseil Intercommunal.

Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations ou ses vœux aux commissions et d'exiger qu'il en soit donné connaissance au Conseil lors de la présentation du rapport. La CoGeF souhaiterait que les observations ou vœux soient adressés au plus tard au 31 décembre, afin de planifier ses activités de travail de gestion. Le 19 novembre 2019, la CoGeF a invité par mail les membres du Conseil Intercommunal à exprimer leurs souhaits quant aux sujets à traiter dans ce rapport de gestion. Elle a été surprise de ne recevoir qu'une demande particulière et a donc pris la liberté d'orienter son rapport sur les axes qu'elle estime prioritaires.

Le mandat de la CoGeF est d'examiner les comptes de l'Association ainsi que la gestion du Comité. Ce qui veut dire que le droit d'investigation de la commission de gestion est illimité dans le cadre de son mandat. Le Comité est tenu de mettre à sa disposition tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du Conseil met à sa disposition, sur demande, les documents officiels et les archives du Conseil. Les membres de la commission de gestion sont tenus au secret de fonction.

La commission vérifie que les dispositions légales, statutaires et réglementaires aient été observées. En outre elle contrôle notamment :

1. la tenue des documents officiels et des archives de l'Association, ainsi que des écritures du Comité
2. l'entretien des biens de l'Association et le bon fonctionnement de ses installations ;
3. le fonctionnement de l'administration ;
4. l'exécution des décisions du Conseil.

Les membres de la CoGeF 2019-2020 :

Président :	Jean-Pierre Annichini	Délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Céline Duran	Déléguée commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Sandra Laverrière	Déléguée commune de Faoug
Membre :	Maurizio Piazza	Délégué commune de Cudrefin
Membre :	Alexander Grebien	Délégué commune d'Avenches

Pour des questions d'ordre privé, le Président a souhaité se récuser pour la rédaction de ce rapport.

2. Étude et investigations de la CoGeF

Dans la continuité du travail débuté en 2018, la CoGeF s'est réunie à plusieurs reprises pour définir les axes sur lesquels le rapport allait être établi. Elle a décidé de se rendre dans les différentes structures gérées par l'ASIA afin de rencontrer son personnel, visiter ses infrastructures et mieux comprendre les tâches et objectifs de chacun.

Elle a également rencontré individuellement chaque membre du CoDIR ainsi que Mme Duvoisin dans le but de comprendre les tâches et rôles des intervenants ainsi que les interactions et collaborations entre les différents acteurs.

Elle remercie l'ASIA pour la mise à disposition de son personnel lors de ces visites et pour le temps consacré à son organisation et aux entretiens individuels.

Pour l'élaboration de ce rapport et lors de nos visites et entretiens, nous avons choisi de traiter les thèmes suivants :

1. Gestion du patrimoine immobilier
2. Nouvelle organisation de l'ASIA dès le 26 août 2019
3. Organisation opérationnelle des structures pré- et parascolaires
4. Organisation du CoDIR et de la Direction de l'ASIA - collaborations et interactions

Une demande nous a été soumise par un membre du Conseil Intercommunal concernant la labellisation fourchette verte des réfectoires. Ce projet est traité actuellement sous l'appellation "une alimentation saine et de qualité" et sera mis en place progressivement dès la rentrée 2020-2021. Ce thème sera abordé lors du rapport de gestion 2020.

3. Préavis 2019 et antérieurs

Aucun préavis n'a été présenté durant l'année 2019. Tous les préavis antérieurs à 2019 ont été bouclés.

4. Motions, interpellations et postulats 2019 et antérieurs

Interpellation	Conseil intercommunal de l'ASIA | 31 octobre 2018 Faoug
Titre	« Accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et à Salavaux »
Statut	Terminé
Commentaire	M. Gaetan Aeby a répondu à cette interpellation lors du conseil du conseil du 22.5.2019. L'ensemble des réponses est disponible dans le PV.

Postulat	Conseil intercommunal de l'ASIA | 31 octobre 2018 Faoug
Titre	« Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves »
Décision	Est accepté à la majorité, un contre et cinq abstentions.
Statut	Terminé
Commentaire	Les résultats de l'enquête ont été présentés aux membres du CI le 26 septembre 2019. Ils sont également disponibles en ligne sur le site de l'ASIA

Postulat	Conseil intercommunal de l'ASIA | 31 octobre 2018 Faoug
Titre	Élaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas
Décision	Accepté à l'unanimité
Statut	Ouvert
Commentaire	Statut ouvert relayé aux municipalités des 4 communes le 17 janvier 2019

5. Visite du patrimoine

Nous avons été accueillis le 6 février 2020 par Jérôme Broch adjoint à la direction pour une visite guidée des salles de sport, réfectoire, bibliothèque ainsi que les sous-sols de la piscine.

Après deux années d'utilisation de ce nouveau bâtiment, certains défauts ont fait leur apparition, tel que le sol des salles de sport irrégulier, de la buée à l'intérieur du vitrage de certaines fenêtres et autres petites anomalies. Ces défauts ont été annoncés auprès des fournisseurs afin de faire valoir le droit aux garanties.

Nous avons visité le local de matériel et des produits de nettoyage. Nous avons relevé que tous les produits sont bien étiquetés et que les fiches de sécurité sont disponibles dans un classeur. Pour une utilisation correcte des produits, un doseur électronique de quantité est utilisé.

Les salles de sport ont été louées à plusieurs reprises durant l'année 2019. Suivant les manifestations, un tapis de protection doit être déroulé dans la salle pour protéger le sol. A défaut de budget, Monsieur Broch et son collègue ont eu la créativité de construire avec du bois de récupération des gabarits sur roulette qui facilitent le déroulage et l'enroulage des tapis.

Nous nous sommes ensuite rendus au réfectoire et à la bibliothèque, où nous avons pu apprécier la convivialité des lieux.

S'en est suivie la visite des sous-sols du bassin de la piscine. L'année 2019 a été marquée par le remplacement du liner du bac tampon et la fatigue de petits matériels datant de 1973, date de la construction de la piscine d'Avenches. Les contrôles se font quotidiennement par l'ASIA qui transcrit les valeurs dans un journal et le service des eaux d'Avenches fait plusieurs relevés par année.

Nous avons enchaîné notre visite par l'atelier qui se trouve également au sous-sol. Des petites réparations sont réalisées en cet endroit.

Après avoir parcouru tous les couloirs cachés de Sous-Ville, nous pouvons formuler que l'ASIA a beaucoup de chance d'avoir un collaborateur très disponible et passionné par son métier.

6. Nouvelle organisation de l'ASIA dès le 26 août 2019

La nouvelle organisation nous a été présentée le 2 septembre 2019.

Mme Duvoisin a réalisé avec ses adjoints un travail de fond sur l'orientation stratégique de l'ASIA. Il en est ressorti une vision et la définition d'un plan stratégique en 5 axes avec définition des objectifs d'ici à 2024.

Le budget est établi en impliquant les adjoints. Des séances régulières ont lieu pour échanger sur les différents sujets avec les adjoints.

Chaque adjoint a une description de fonction utilisée pour l'évaluation du personnel. L'évaluation sous cette forme a eu lieu pour la première fois à fin 2019.

Mme Duvoisin s'occupe de la coordination avec le CoDIR pour ce qui concerne le bon fonctionnement de l'infrastructure. Le CoDIR n'intervient pas dans la gestion courante. Il définit les axes à donner et est impliqué dans les projets de grande envergure tels que constructions, développement de la structure, ou encore les transports.

7. Visite des structures pré-scolaires (Crèche Pinocchio)

La garderie Pinocchio offre actuellement 10 places pour les bébés (0 à 18 mois), 14 places pour les trotteurs (18 à 36 mois) et 10 places pour les grands (36 à 48 mois). Cette organisation est problématique car un enfant placé chez les trotteurs quitte rarement la crèche avant sa scolarisation. Aussi, avoir un nombre de places inférieur chez les grands pose des problèmes évidents. Augmenter la capacité d'accueil engendrerait des problèmes organisationnels durant la journée (déménagement régulier du mobilier afin d'organiser les espaces, notamment les places de repas), alors même que le bâtiment se prêterait à augmenter cette capacité si on prend en compte la surface en m2.

Chaque enfant bénéficie d'une éducatrice référente vers laquelle ses parents peuvent se tourner en cas de questions ou de demandes particulière. La responsable de structure n'intervient que dans les cas problématiques.

Pinocchio forme 4 apprentis dont les contrats ne sont, habituellement, pas renouvelés. Chaque année 3 stagiaires sont engagés avec à la clé une seule place d'apprentissage.

Le personnel est satisfait de la qualité de la nourriture. Les repas pour les bébés arrivent mixés et le traiteur tient également compte des régimes spécifiques tels que "sans lactose". Le traiteur se montre également disponible face aux demandes particulières en lien avec les thèmes traités à la crèche.

Avec l'introduction du label fourchette verte, les enfants qui souhaitent prendre leur petit déjeuner à la crèche devront manger celui qui est proposé et qui sera compris dans le forfait de garde. Il ne sera plus possible d'amener sa propre nourriture de la maison.

Lors de la rédaction du règlement de placement, il serait judicieux de s'interroger sur le nombre d'heures maximales de placement par jour, ceci pour le bien-être de l'enfant. Aujourd'hui le règlement établi par l'ARAJ ne stipule pas le nombre d'heures max. qu'un enfant devrait passer en crèche. Par conséquence certains enfants peuvent rester à la crèche près de 12 heures par jour plusieurs jours par semaine.

Actuellement, uniquement 4 enfants de Cudrefin sont accueillis à la crèche Pinocchio. La construction d'une nouvelle crèche à Cudrefin n'engendrera donc pas de grands changements pour Pinocchio.

L'établissement des plannings et des décomptes d'heures prend énormément de temps. Une nette amélioration est attendue avec l'introduction du nouveau programme informatique SAI.

La responsable de la crèche est occupée à 40% comme responsable de structure et à 60% comme éducatrice. Elle ne dispose pas d'un contrat de cadre alors qu'elle gère au total 19 éducateurs, apprentis et stagiaires.

Au départ de Mme F. Bürki, un coach a été engagé afin de soutenir les collaborateurs dans le processus de réorganisation interne. Ce problème semble avoir été résolu, Mme Duvoisin nous ayant informé qu'après 1-2 ans, le personnel n'a plus ressenti le besoin de poursuivre les séances.

8. Visite des structures parascolaires

Planification du personnel :

L'organisation des structures parascolaires se divise en 5 plages horaires ; avant l'école, matinée, pause de midi, après-midi et après l'école. La planification du personnel qui travaille dans les structures est très complexe, notamment en raison des différences de fréquentation selon les plages horaires et jours de la semaine. Les horaires des Castors par ex. sont répartis entre 5 éducatrices qui peuvent parfois avoir de longues pauses de midi en raison du peu de fréquentation dans la tranche horaire du début d'après-midi. Les responsables des structures ont l'espoir qu'avec l'introduction et l'utilisation du nouveau système informatique, la planification sera facilitée. Cette planification ne permettra toutefois pas de régler le problème du recrutement du personnel compétent, qui en raison de ces horaires irréguliers reste difficile à intéresser.

L'introduction du timbrage électronique va permettre d'établir des décomptes plus exacts des heures du personnel. Toutefois, cela va probablement générer une explosion d'heures supplémentaires qui ne sont actuellement pas comptabilisées.

Le nouveau système informatique va également permettre de décompter bien plus rapidement les heures du personnel en cas de résiliation de contrat. Le personnel devant compenser les vacances scolaires, le calcul des heures à effectuer est actuellement un véritable casse-tête.

Collaboration avec les écoles

L'harmonisation entre les enclassements et les places à disposition reste difficile. Les inscriptions pour les parascolaires débutent en avril alors que les enclassements ne sont connus qu'à fin juin C'est pourquoi les parents sont informés seulement début juillet si leur enfant a une place aux horaires et dans la structure souhaitée. Ce délai est très court et engendre beaucoup de stress dans l'administration.

La communication tend à être améliorée entre l'école et le parascolaire, notamment lorsque les enfants sont en camp, en course d'école ou en sortie spéciales.

Il serait également souhaitable d'améliorer cette communication dans le cadre du suivi des enfants. Le parascolaire n'est pas toujours au courant des difficultés ou situations particulières rencontrées par les enfants à l'école et vice-versa. Le suivi de l'enfant pourrait ainsi être amélioré même si cela reste un sujet délicat en raison de la protection des données et des secrets liés aux fonctions.

Dans le cas où un enfant ne se présente pas à l'accueil de jour, la maîtresse est tout d'abord contactée, puis le secrétariat de l'école et en 3e recours les parents. Cette chaîne fonctionne bien et la police n'a dû être contactée qu'en de rares cas.

Repas parascolaires :

Les repas pour les structures parascolaires sont livrés froids à 09h00 et ensuite réchauffés par les éducatrices. A Salavaux, la cuisine peut être utilisée par des externes le week-end et doit donc toujours être laissée en très bon état au cas où elle serait utilisée le week-end.

Les structures du parascolaire sont, dans l'ensemble, satisfaites du traiteur. En cas de problème il réagit rapidement et des améliorations ont été faites depuis le début de cette collaboration. Nous soulignons que des efforts particuliers sont fait afin de se fournir chez des producteurs de la région. Les structures du pré-

et parascolaires ne sont par contre pas très enthousiastes quand l'introduction du label fourchette verte car ce label ne tient pas compte des spécificités et des besoins particuliers des enfants.

Activités parascolaires :

Une grande importance est accordée au bien-être de l'enfant et à son ressenti durant ses heures de placement. Les éducatrices essaient de changer les habitudes régulièrement pour éviter l'ennui et organisent de nombreuses activités destinées à distraire les enfants (ateliers de cuisine, sortie en forêt etc...), ceci à l'entière satisfaction des parents.

9. Réfectoires

Mme Ogi gère les réfectoires d'Avenches et Salavaux ainsi que les activités extra-scolaires ; son engagement à 20% ne permet toutefois pas de couvrir le temps nécessaire à ses activités.

Malgré ce qui est exigé par la loi, il est très difficile de trouver du personnel qualifié pour effectuer la surveillance des réfectoires. Les personnes au bénéfice d'une formation ne souhaitent pas se déplacer pour seulement 1 heure de travail. Il est espéré que cette situation s'améliorera, particulièrement à Avenches, avec la nouvelle répartition des horaires qui se fera dès la prochaine rentrée en deux temps donc sur 2 heures.

Salavaux

L'emplacement du réfectoire de Salavaux (au-dessus de la salle de gym) n'est pas optimal : la salle est bruyante et les repas y arrivent dans de lourds meubles qui doivent être montés chaque jour par les employées. Ce réfectoire est également difficile d'accès pour les enfants handicapés ou blessés car ils accessible uniquement par des escaliers.

Les repas sont livrés chauds peu avant midi pour le réfectoire alors qu'ils sont livrés à réchauffer dans la matinée pour les Castors, il serait intéressant de pouvoir harmoniser ces livraisons.

Les repas sont pris en deux groupes afin de gagner de l'espace. Les 7H mangent ensemble et ensuite les 8H ou vice-versa. La pause dure 60 minutes à Salavaux, les enfants doivent choisir en début d'année s'ils souhaitent se rendre à la bibliothèque ou dans la salle de gym durant les 30 minutes qu'ils ont à disposition.

Avenches

La pause de midi se déroule dans le calme et nous relevons que les locaux sont propres et relativement bien insonorisés. Les élèves sont habitués à faire la queue et elle se déroule tranquillement. Les 7 et 8H qui viennent du Château ont la possibilité de remonter la file pour gagner du temps, file qui peut toutefois être assez longue (15'). C'est pourquoi la pause de midi va être divisée en 2 phases à la rentrée 2020-2021. Des micro-ondes se trouvent en suffisance dans la salle polyvalente adjacente et les gradins sont également ouverts pour les élèves qui souhaitent y pique-niquer.

Lors de notre visite, il n'y avait plus de menus végétariens. Le menu principal était brochette de poisson avec couscous aux "légumes" (pas très nombreux). Ce jour-là, la qualité du menu a été jugée comme plutôt moyenne par les visiteurs. D'ailleurs, une grande majorité des repas servis aux enfants ce jour-là était constituée de pâtes (sauce tomate ou pesto).

De l'eau est à disposition des élèves sur les tables et des gobelets en plastique sont fournis en suffisance.

La pause débute actuellement à 12h00 pour se terminer à 12h55, nous constatons qu'à 12h20 tout le monde est servi et qu'à 12h40 l'ensemble des élèves avait terminé. Après leur repas les élèves peuvent se rendre soit à la bibliothèque, soit dans la halle polyvalente (baby-foot et jeux de société) ou aller se défouler dans la salle de gym (dans laquelle ils sont accompagnés d'un surveillant).

Mme Duvoisin déplore le manque de communication entre la direction de l'ASIA et le traiteur. Elle n'est personnellement pas satisfaite de la qualité des services rendus par le traiteur et déplore que de nombreux

points mentionnés dans le contrat ne soient pas respectés : semaines spéciales ensemble avec les enseignants, équilibre dans les assiettes, vente de sucreries, activités d'animation pour les enfants, ...

Mme Duvoisin relève qu'il manque une salle où les élèves pourraient profiter après dîner de se reposer et écouter de la musique dans un endroit calme. Cela sera possible dès la prochaine rentrée avec la libération de la halle polyvalente grâce à la mise en place des nouveaux horaires.

La surveillance des 7-8h est obligatoire, sauf si les parents en stipulent autrement. Un formulaire est à remplir en début d'année scolaire dans lequel il doit être notifié si l'élève doit être "encadré aux repas" ou "encadré aux repas et aux activités". Dans ce cas l'élève se présente à la bibliothèque à midi et va ensuite manger à 12h10-12h15. S'il ne vient pas, la surveillante vérifie d'abord auprès de ses copains s'il n'est pas malade, puis contacte directement les parents. L'élève peut toutefois se présenter et ensuite filer manger ailleurs car la surveillante ne contrôle pas s'il prend vraiment son repas au réfectoire. S'il est également notifié "encadré au repas et aux activités" le surveillant des activités contrôle que l'élève soit présent à l'activité prévue.

Quatre personnes sont présentes à chaque pause. En principe le personnel est assez stable (2 nouvelles recrues depuis début janvier 2020). Mme Duvoisin souhaiterait pouvoir engager les personnes présentes depuis plusieurs années avec un contrat fixe et non à l'heure comme c'est le cas actuellement. Lors de l'engagement une préférence est donnée aux personnes avec de l'expérience dans la garde d'enfants.

10. Représentation du personnel

Au vu de l'évolution croissante de l'ASIA et du nombre d'employés, il nous semblerait utile d'avoir une "délégation du personnel" afin de permettre aux collaborateurs de s'exprimer et avoir une voie claire de communication.

Nous avons relevé un très grand investissement personnel de l'adjointe des structures pré- et parascolaires. Curieuse, énergique et motivée, elle a le souhait de faire avancer l'association de manière professionnelle et dans le respect de tous. Elle a également une grande confiance en ses collaborateurs. De manières plus générale nous avons ressenti une très grande motivation chez l'ensemble des responsables de structures.

11. Organisation du CoDIR, de la direction de l'ASIA et du Conseil Intercommunal – collaboration et interactions

CoDir

Nous constatons une bonne collaboration entre les membres du CoDIR et la direction. Les échanges sont réguliers et des séances ad hoc pour les différents projets en cours sont planifiées en plus des séances mensuelles. Les ressources nécessaires aux membres du CoDIR pour réaliser leurs projets sont attribuées par la direction.

Les membres du CoDIR fonctionnent sous forme de projet et non plus de dicastère, cela à la satisfaction de chacun. Les affinités et compétences peuvent ainsi être mise à contribution de l'ASIA de façon optimale.

La CoGeF relève que l'organisation des séances extraordinaires destinées à communiquer les informations importantes à l'ensemble des communes membres permet d'améliorer considérablement la communication. Nous recommandons au CoDIR de continuer dans ce sens afin d'augmenter la compréhension des projets et continuer d'œuvrer pour le bien commun de l'ensemble des membres l'association.

Direction de l'ASIA

L'engagement d'un/une spécialiste RH courant 2020 va permettre d'optimiser de nombreux processus qui sont long et coûteux en temps. L'engagement du personnel représente actuellement une lourde charge pour la Direction ainsi que son adjointe.

Cela permettra également d'avoir une personne de référence compétente et au fait des règlements et des différentes directives en relation avec l'engagement, la couverture sociale et les règles propres au personnel

de l'ASIA. Cela permettra également aux employés d'avoir un répondant pour tout ce qui relève de la gestion du personnel et soulager la Direction qui porte actuellement l'ensemble des responsabilités, financières, administratives et RH.

Les entretiens avec les adjoints ne sont pas fixés de façon régulière mais selon les besoins.

Nous relevons que la Direction a une importante influence dans la gestion de la crèche et l'engagement du personnel. La création d'une nouvelle fonction de "responsable de crèche" permettrait de soulager la Direction et de donner de l'autonomie à la structure dans la gestion du personnel et la gestion financière de la structure. Cette fonction pourrait ainsi être valorisé car actuellement il n'existe pas de fonction entre les postes d'éducatrices et les poste d'adjoints à la Direction.

Conseil Intercommunal

La CoGeF émet les souhaits suivants :

- Nous souhaitons que les procès-verbaux des séances du Conseil Intercommunal soient distribués aux délégués ainsi que publiés sur le site de l'ASIA une fois rédigés, avec la mention "sous réserve d'approbation". Cela est nécessaire d'une part en raison de la longue durée entre les séances du Conseil mais également afin que la CoGeF en dispose pour élaborer ses rapports et que les législatifs des 4 communes puissent en disposer et s'informer.

- Nous souhaitons que les rapports de gestion soient publiés sur le site de l'ASIA 10 jours après les séances de Conseil Intercommunal afin que les législatifs des différentes communes puissent en disposer et s'informer.

- Le Conseil Intercommunal aura dès 2021 la compétence d'adopter la politique tarifaire des prestations d'accueil de jour ; dès lors il sera probablement judicieux de planifier plus de deux séances par année pour le Conseil Intercommunal.

12. Conclusions

La CoGeF souhaite que les membres du Conseil Intercommunal et du CoDIR s'engagent activement dans la compréhension et la représentation de l'ASIA auprès des communes. Ce rôle est important afin que chaque commune membre puisse comprendre les projets et les enjeux à œuvrer ensemble pour de bien de l'association.

La CoGeF salue et remercie le Comité Directeur pour la bonne gestion globale de l'Association, en plein développement. Nous remercions également Mme Duvoisin ainsi que l'ensemble du personnel pour leur engagement et leur motivation à faire fonctionner les différentes structures pour le bien de tous.

Pour la Commission de Gestion et Finances, Cotterd, le 11 juin 2020.

Sandra Laverrière	Céline Duran	Alexander Grebien	Maurizio Piazza